



JOYEUX **ANNIVERSAIRE !**

Samedi dernier, nos collègues des parloirs ont d'abord cru à une blague de notre Direction en découvrant une autorisation très spéciale...

Bien entendu, il n'en était rien ; en prison, on ne rigole pas (mais on se permet de faire n'importe quoi !) Pour preuve, on en est à y fêter les anniversaires en famille !...

En effet, notre chère Directrice (qui restera dans les annales mais hélas de triste mémoire) a permis à un de nos pensionnaires de célébrer celui de sa fille lors d'un parloir double, accordant de ce fait à la famille de rentrer avec gâteau et bougies !

Pas de copains et copines en revanche (mais en avaient-ils fait la demande ? Car dans un tel cas, ne doutons pas qu'une fois encore l'autorisation aurait été validée !) Dommage pour le prévenu pour qui, au regard de sa fiche pénale, s'en serait grandement réjoui (...)

Les autres familles - qui ignoraient jusqu'alors que cela était possible - n'hésiteront certainement plus maintenant à organiser ce genre de moment convivial avec leurs proches dans un endroit aussi atypique (ce qui ajoute au charme de la surprise et va dans le sens des tendances actuelles - la gratuité en plus !) "*La Pénitenciaire change*", disait l'annonce. Aussi, dans les temps à venir, ne soyons pas étonnés de voir entrer en nos murs des fanfares et autres châteaux gonflables - qui sait ?!

Notons pour finir qu'un moment aussi jovial en famille a inmanquablement conduit à quelques rapprochements physiques entre deux rondes surnoisement guettées, ce qui aurait dû valoir à notre occupant de la M.A.H. un petit tour au Quartier Arrivant pour une période de confinement salubre et curative. Les surveillants, eux, ne sont pas dupes.

Bien sûr, il est plus facile pour notre Direction de vouloir imposer une obligation vaccinale à ses subordonnés qui ne sont pas concernés par les textes en vigueur.

Bref, une fois encore voici une preuve de tolérance et de souplesse envers les malfaisants (ou présumés comme tels) qui parasitent le bon fonctionnement de notre société, alors que les honnêtes personnels subissent toujours plus d'injustes "sanctions" - citons par exemple ceux qu'on éjecte de leur poste comme des moins-que-rien et sans raison valable, si ce n'est qu'ils ont la mauvaise idée de tomber malade ou qu'ils font trop bien leur travail - n'en déplaise aux détenus plaignants et à qui on accorde un total crédit.

Cher(e)s camarades, si vous vous sentez perdu(e)s dans cette Administration qui "évolue" (ou qui régresse, selon le point de vue), restez uni(e)s et solidaires pour faire face à ce qu'on aimerait n'être qu'une mauvaise passe, mais qui - hélas - risque de devenir la norme. Néanmoins, sachez qu'en toutes circonstances la CGT Pénitenciaire restera à vos côtés pour dénoncer de telles aberrations et défendre vos droits.



Le bureau local,
le 11 octobre 2021